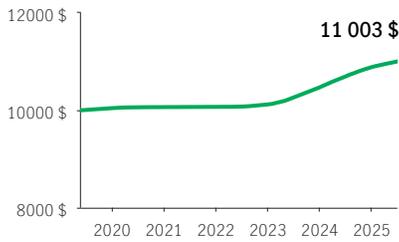


**FPG Sélect Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie**

FPG SÉLECT

SuccessionPlus · Performances au 30 juin 2025 · Actifs au 31 mai 2025

**CROISSANCE DE 10 000\$ ±**



**APERÇU**

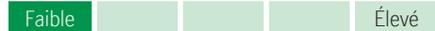
**Date de création :** 27 mai 2019

**Répartition des actifs :**

Achats périodiques par somme fixe

**Actif net :** 173,8 \$ millions

**Profil de risque :** Faible



**Statut du fonds :** VES\*

**Frais de gestion :** —

**Ratio des frais de gestion<sup>1</sup> :** —

**Taux de frais du fonds\* :** 0,25 %

**Gestionnaire de fonds :** Manuvie

**CODES DE FONDS**

Options de vente	Code de fonds	Statut du fonds
FE	MGF8920	VES
FS	MGF8921	VES
FM	MGF8924	VES

**OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS**

Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

**RENDEMENT ANNUEL \*\* %**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
—	—	—	—	0,22	0,05	0,49	3,44	3,99

**RENDEMENTS COMPOSÉS \*\* %**

1 mois	3 mois	6 mois	AAJ	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Créat.
0,18	0,50	1,07	1,07	2,91	2,98	1,81	—	1,58

**RÉPARTITION DES ACTIFS %**



**RÉP. GÉOGRAPHIQUE %**



**LES 10 PRINCIPAUX ACTIFS %**

Dollar Canadien	99,84
-----------------	-------

Source pour toutes les données: Transmission Media, au 30 juin 2025. ± À titre indicatif seulement. \* Ouvert aux virements entrants seulement <sup>1</sup> Le RFG est estimé pour l'année courante. <sup>†</sup> Le taux des frais du fonds est utilisé afin de calculer le frais de la série applicable et dépend de la volatilité du fond. Le tout tel que décrit dans la Notice explicative et Contrat correspondant. Les frais de la série sont en surplus du RFG. \*\* Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont payés sur une base annuelle à même le contrat. Ces frais ne sont pas reflétés dans la performance.

Toute somme attribuée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Rendement après déduction du RFG. Le rendement antérieur n'indique pas un rendement futur. Le diagramme Croissance de 10 000 \$ est présenté uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter la valeur future du fonds distinct. Pour plus d'informations concernant les garanties, les frais et les dépenses qui peuvent s'appliquer aux fonds distincts, veuillez-vous reporter au dossier d'information 'Faits concernant le contrat et le fonds' (Contract and Fund Facts) du fonds distinct. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.